

Elec Weekend+ 1 an

Fiche Descriptive

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez en faire la demande auprès du fournisseur historique. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

<p>Caractéristiques de l'offre et options incluses</p>	<p>Offre à prix de marché électricité 1 an, indexée sur le tarif réglementé.</p> <p>Electricité verte*</p> <p>Service et équipement inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipement de mesure de consommations d'électricité prêté et livré sans frais par Engie. - Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son(ses) contrat(s). - Suivi des consommations télérelevées par l'équipement sur une application mobile (nécessite l'activation préalable de l'Espace Client). - Critères d'éligibilité à l'offre Elec Weekend+ précisés dans l'annexe des conditions particulières de vente Elec Weekend+ <p>> voir détail dans l'annexe Elec Weekend+</p> <p><small>*Electricité verte : pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, à l'exclusion de l'offre électricité Happ-e, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'origine certifiée que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.</small></p>
<p>Prix de l'offre (article 5 des Conditions Générales de Vente – CGV)</p>	<p>Avec l'offre Elec Weekend+ bénéficiez d'un prix du kWh HTT réduit de 30% du vendredi minuit au dimanche minuit, dans la limite d'un nombre de kWh le weekend précisé aux conditions particulières de vente selon la puissance souscrite et le type de comptage. Cette réduction est applicable sur le prix du kWh HTT du weekend pour un client en comptage simple ou sur le prix du kWh HTT des heures pleines du weekend pour un client en comptage heures creuses/heures pleines. Pour bénéficier de cette offre, vous devez notamment disposer d'un smartphone et/ou tablette, ainsi que d'une box avec accès internet (voir conditions d'éligibilité sur www.elecweekendplus.fr).</p> <p>Offre de marché électricité Elec Weekend+ 1 an indexée sur le tarif réglementé soumise à conditions d'éligibilité (voir conditions d'éligibilité sur www.elecweekendplus.fr). En souscrivant à une offre à prix de marché, vous restez libre à tout moment de revenir au tarif réglementé pour votre lieu de consommation, si vous en faites la demande. Prix hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toute nature.</p> <p>Pour accéder aux prix de l'offre Elec Weekend+, veuillez vous référer à la grille de prix de l'offre disponible en page 3.</p>
<p>Durée du contrat (articles 3.2 et 3.4 des CGV)</p>	<p>Durée : 1 an (contrat à durée déterminée). Renouvellement par tacite reconduction par périodes de même durée.</p> <p>Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de Vente (CPV), elle est fixée avec le client.</p> <p>Date d'échéance : elle est mentionnée aux CPV.</p>
<p>Facturation et modalités de paiement (articles 6.1 et 7.1 à 7.3 des CGV)</p>	<p>Modalités d'établissement de la facture : En l'absence d'index fourni à ENGIE par le distributeur, le fournisseur estime l'index du compteur ou les consommations du client à partir notamment de l'historique de consommation s'il existe ou de toute information communiquée par le distributeur ou le client.</p> <p>Pour l'application de la réduction, en cas de dysfonctionnement, sur le week-end, dans la transmission des données de consommations au fournisseur notamment en cas de panne de l'équipement ou panne internet, et en l'absence de faute de la part du client, une consommation estimée sera prise en compte. L'estimation de la consommation est basée sur le type de comptage et la puissance souscrite du client, elle figure dans l'annexe DolceWeekend. La réduction sera appliquée sur cette consommation estimée.</p>

	<p>Périodicité de la facture : tous les 2 mois ou tous les 12 mois en cas de mensualisation des paiements.</p> <p>Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Elle permet au client de lisser ses paiements sur une période de 11 mois en payant un montant identique chaque mois. Lors de la première mise en place de la mensualisation, le fournisseur et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier avec les montants des mensualités à prélever à date fixe.</p> <p>Délai de paiement : 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>Support : papier ou électronique (pour en bénéficier le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique)</p> <p>Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire par internet.</p> <p>Incidents de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure de pénalités égales aux sommes restant dues multipliées par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux de l'intérêt légal en vigueur.</p>
<p>Conditions de révision des prix (article 5.3 des CGV)</p>	<p>Les prix de l'électricité seront révisés à chaque échéance du contrat. Le client sera informé, au plus tard 30 jours avant cette échéance, du nouveau prix qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat. En cas de refus de ses nouveaux prix, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ce(s) nouveau(x) prix pour résilier le contrat, sans pénalité.</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 12 des CGV)</p>	<p>La résiliation du contrat s'effectue par courrier. Le client peut également résilier par téléphone ou par internet. En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.</p> <p>Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.</p> <p>Aucun frais de résiliation.</p>
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 7.5 des CGV)</p>	<p>Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement, le fournisseur peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de 15 jours restée infructueuse, demander au distributeur la suspension de la fourniture de gaz et d'électricité pour le(s) PDL du client. A défaut d'accord dans ce délai, le fournisseur peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit. Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client. En l'absence de paiement, le fournisseur peut résilier le contrat avant sa date d'échéance</p>
<p>Service clients et réclamations</p>	<p>Service Clients ENGIE TSA 42108 – 76934 ROUEN Cedex 09 N° service clients : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) > http://particuliers.engie.fr</p>

Conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité V11012016.dom

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Les prix mentionnés sur le site sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et taxes sur la consommation finale d'électricité (taxes communales et départementales, avec l'hypothèse d'une taxe départementale de 4% et une taxe communale de 8%). Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez vous à votre facture d'électricité).

Les prix mentionnés sur le site pour le gaz sont toutes taxes comprises : TVA (5.5% sur l'abonnement et 20% sur le prix du MWh), CTSSG (Contribution au Tarif Social de Solidarité Gaz), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel).

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès de leur fournisseur. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel (TSS) » auprès de leur fournisseur. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} décembre 2017

Elec Weekend+ 1 an										
Puissance souscrite (kVA)	Option tarifaire base				Option tarifaire Heures Pleines - Heures Creuses					
	Abonnement EUR/an		Prix par kWh (EUR/kWh)		Abonnement EUR/an		Consommation (EUR/kWh)			
	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	Heures Pleines		Heures Creuses	
	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
3	86,92	103,03	0,097	0,155	-	-	-	-	-	-
6	115,36	136,73	0,090	0,147	124,24	150,41	0,101	0,159	0,072	0,125
9	128,92	154,74	0,092	0,148	143,56	176,65				
12	142,84	173,12			160,84	200,74				
15	156,88	191,63			176,44	223,05				
18	173,56	212,92			190,36	243,59				
24	202,24	250,57			224,92	291,75				
30	233,68	291,14			253,48	333,59				
36	257,08	323,22			279,04	372,27				

CONSOUMATIONS DU WEEKEND ET APPLICATION DE LA REDUCTION

La réduction s'appliquera à compter de l'installation de l'équipement.

A défaut d'installation de l'Equipement, la responsabilité de Engie ne pourra pas être engagée de ce fait et ce sur quelque fondement que ce soit.

En cas de dysfonctionnement, sur le weekend, dans la transmission des données de consommations à Engie, notamment en cas de panne de l'Equipement ou panne internet, et en l'absence de faute de la part du Client, une consommation estimée sera prise en compte. L'estimation de la consommation est basée sur le Type de Comptage et la Puissance Souscrite du Client, elle figure dans le tableau ci-dessous.

La réduction prévue aux CPV sera appliquée sur cette consommation estimée

Comptage Simple	
Puissance souscrite (kVA)	Consommation estimée appliquée par weekend (kWh/Weekend)
3	14
6	28
9	43
12	67
15	83
18	123
24	189
30	217
36	252

Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	
Puissance souscrite (kVA)	Consommation estimée appliquée par weekend (kWh/Weekend)
	Heures Pleines
6	29
9	51
12	67
15	80
18	94
24	144
30	171
36	203

Les tableaux ci-dessus pourront être modifiés par Engie à la date de renouvellement du Contrat, selon les mêmes modalités que la modification de la réduction.

Les consommations détaillées prises en compte chaque weekend pour la facturation sont communiquées au Client, à sa demande, auprès du Service Clients.

Les consommations du weekend sur lesquelles la réduction est appliquée sont mentionnées sur la facture du Client de façon cumulée sur la période de facturation. Ce cumul est établi à partir des consommations réelles transmises à Engie par l'Équipement. En cas de dysfonctionnement, ce cumul intègre des consommations estimées telles que décrites au présent article.

La réduction sur la consommation mentionnée dans les CPV est valable dans la limite du nombre de kWh précisé dans le tableau ci-dessous. Au-delà du nombre de kWh stipulé dans ce tableau, le Prix par kWh appliqué est celui indiqué dans le tableau ci-dessous.

Comptage Simple	
Puissance souscrite (kVA)	Nombre maximum de kWh bénéficiant de la réduction sur le prix de la consommation les Weekends (kWh/Weekend)
3	40
6	80
9	124
12	196
15	244
18	364
24	556
30	640
36	744

Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	
Puissance souscrite (kVA)	Nombre maximum de kWh bénéficiant de la réduction sur le prix de la consommation les Weekends (kWh/Weekend)
	Heures Pleines
6	84
9	148
12	196
15	236
18	276
24	424
30	504
36	600